



**COMPTE - RENDU**

**DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2025 19H**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire

**Membres présents :** Pierre GODOT- Olivier WIANNI - Bernard FRITZINGER-Alain JACOB - Christiane MEYER -Jean-Michel STREIT- Jean-Claude RICHARD- Roger SABÉ

**Absent avec procuration :** Michel ARNOLD donne procuration à Olivier WIANNI

**Absent non excusé :** Loetitia WINTERSTEIN

**Absent excusé :** Patrick NEISIUS - Chantal AUGUSTIN

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude RICHARD

**Auxiliaire Secrétaire de séance :** Cathy GODOT-FAVARI

**Délibération n° 19/2025**

**Objet : Demande de subvention fonds Vert CCB3F**

Afin de réaliser le projet d'implantation de bornes de recharge électrique, le Maire explique que la commune peut faire un appel à projets.

Il s'agit d'un fonds de concours « Fonds Vert » pour les projets communaux en matière de transition énergétique et écologique.

Tarif HT et TTC Bornes de recharge électrique : 15.415,16 € HT soit 18.498,19 € TTC

Montant subvention Fonds Vert CCB3F sollicitée : 5.000 €

Après présentation et délibération, le conseil municipal adopte la délibération à 10 Voix Pour.

**Délibération n° 20/2025**

**Objet : Présentation devis porte Église + convention**

Suite à la nécessité de rénover les portes de l'église, il a été convenu de mettre en place une convention entre la commune de Waldwisse et le Conseil de Fabrique.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante le devis de la société Menuiserie Mallinger au 27 Grand'rue, Petite-Hettange 57480 MALLING, pour les travaux de restauration.

Il fait également lecture de la convention prévue.

Après délibération, le conseil accepte :

- Le devis présenté n°25043 d'un montant de 7 685,00 € HT soit 8 453,50 € TTC
- La convention entre la commune et le Conseil de Fabrique

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y référant.

Votée à 10 Voix Pour.

**Délibération n° 21/2025**

**Objet : Subventions exceptionnelles**

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait accorder une subvention exceptionnelle suite aux opérations d'évacuation lors du déminage du mercredi 21 mai 2025 à :

- La CROIX ROUGE qui est intervenue bénévolement auprès de la population : subvention de 1.000 €
- Association de gestion de la salle de Rémering : subvention de 350 €

Votée à 10 Voix Pour.

**Délibération n° 22/2025**

**Objet : Adhésion des communes supplémentaires au Siscodipe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les délibérations des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz sollicitant l'adhésion au SICODIPE au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 22 mai 2025 autorisant l'adhésion des communes Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces trois communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises,

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz au SISCODIPE.

Votée à 10 Voix Pour.

Pour copie conforme au registre  
Waldwisse, le 17 juin 2025

Le Maire,  
Jean-Guy MAGARD

Affiché en mairie le 18/06/2025

